

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 22_179

L'an deux mille vingt-deux, le 8 novembre à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA SAVOIE : CONTRAT
TERRITORIAL JEUNESSE**

Date de la convocation : mercredi 2 novembre 2022

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 32 Pouvoirs : 3 Votants : 35</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 35 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73)</p> <p>Pouvoirs : Céline BOURSIER à Jean Claude SARTER, Nathalie HENNER à Véronique MOREL, Bruno STASIAK à Myriam CATTANEO</p>
---	--

CONSIDERANT la compétence de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'engagement du Conseil Départemental de la Savoie, en faveur de la jeunesse, officialisé par le Contrat Territorial Jeunesse (CTJ), cosigné par la Communauté de Communes Cœurs de Chartreuse, l'AADEC et le Département,

CONSIDERANT les partenaires Pour l'Action Jeunes (PAJ) et le Centre Social des Pays du Guiers (CSPG) dans la mise en œuvre de la politique jeunesse du territoire Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT le renouvellement du CTJ, pour une période de 5 années 2023 à 2027 inclus,

CONSIDERANT les démarches menées dans le cadre de ce renouvellement en commission jeunesse et en coordination de territoire en lien avec les associations mettant en œuvre la politique jeunesse sur le territoire,

CONSIDERANT le plan d'actions du Contrat Territorial Jeunesse Cœur de Chartreuse, identifiant les actions suivantes (voir également en pièce jointe la synthèse du CTJ Cœur de Chartreuse) :

Fiches action identifiées	Objectifs
1. La coordination	La coordination jeunesse permet de soulever et partager des problématiques à l'échelle du territoire. Elle permet de garantir une politique jeunesse concertée et coconstruite avec les associations partenaires en renforçant les liens entre les instances de gouvernances à vocation politique et stratégique, les instances techniques à visée opérationnelles et les institutions finançant les politiques publiques.
2. Le Conseiller Départemental Jeune	Chaque année les collèges du département élisent les jeunes représentants au sein de l'institution départementale. Cette action consiste en l'accompagnement de ces jeunes dans la réalisation de leur projet dans leur environnement (établissement scolaire ou service jeunesse) et permet d'impulser des actions locales.
3. Événement culturel et partenarial	L'action consiste en l'organisation de stages de pratiques culturelles permettant aux jeunes de s'ouvrir à la découverte et aux apprentissages des techniques de disciplines artistiques puis par la valorisation des compétences acquises lors d'un festival ouvert aux familles. Cet événement culturel est aussi un outil permettant aux jeunes de s'impliquer dans l'organisation générale et aux partenaires d'investir la transversalité des actions.
4. Formation aux métiers de l'animation	L'action consiste à accompagner les professionnels jeunesse du territoire dans leur parcours de formation au regard de leur modalités d'intervention et à les outiller pour une meilleure efficacité des accompagnements réalisés.
5. Les chantiers Jeune	L'action "chantiers Jeune" permet aux 16-25 ans de participer à des chantiers et de financer leur projet personnel en étant rémunérés dans le cadre de ces missions. L'objectif est également au travers de cette action de favoriser l'insertion par l'emploi et l'accès à un 1er emploi.

	C'est un outil dont les modalités d'intervention favorisent la mise en lien des animateurs jeunesse et plus largement avec les partenaires de l'accompagnement et de l'insertion.
6. Les âges passerelles	Cette action permet d'affirmer les enjeux éducatifs de l'accueil des jeunes entre 2 âges en organisant des animations communes entre gestionnaire accueillant les jeunes de 11-12 ans afin de faciliter et d'accompagner la transition des usagers d'un secteur (ALSH) à l'autre (services jeunesse), de favoriser l'interconnaissance entre acteurs pour mieux penser les collaborations et adapter l'offre de loisirs à ce public.
7. De la mobilité vers l'autonomie	L'action consiste à mettre en place des animations de sensibilisation autour du vélo et des mobilités actives ainsi que des ateliers de réparations dans le cadre d'un événement annuel de type "fête du vélo" soutenant les objectifs de la politique cyclable intégrée au projet de territoire et mettre en place des prêts de vélo solidaire à destination des jeunes en précarité de mobilité pour leur 1er déplacement en autonomie facilitant l'expérimentation de ce mode de déplacement.
8. Les missions citoyennes éducatives	L'action consiste en l'organisation de missions citoyennes sous forme de stages de 5 jours organisés pendant les périodes de vacances scolaires. Les missions sont construites en lien avec les élus locaux et privilégient l'aspect coopératif favorisant le vivre ensemble. Cet engagement est valorisé par une indemnité permettant aux jeunes de financer leur projet individuel ou collectif.
9. Handicap et inclusion en ALSH 11-17 ans	L'action consiste à accompagner les structures jeunesse sur le montage des dossiers de surencadrement, de former les professionnels jeunesse du territoire dans le but de créer un socle commun de pratiques favorisant le déploiement de la démarche handicap et le bon usage des outils dédiés et de sensibiliser les jeunes aux problématiques du handicap par des actions favorisant la mise en situation.
10. Handicap et inclusion en ALSH 3-6 ans	L'action consiste, sur le volet Famille à partir de 0 ans du CTJ, à soutenir l'accès de tous au sein des ALSH 3-6 ans par la mise en place des outils créés par le Groupe Réseau (malles pédagogiques, outil livret) et sensibiliser les jeunes aux problématiques du handicap par des actions de sensibilisation et des actions favorisant la mise en situation

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le plan d'actions du Contrat Territorial Jeunesse de Cœur de Chartreuse,
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter financièrement le Département de la Savoie, et poursuivre les démarches de contractualisation,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 10 novembre 2022,

La Présidente,
Anne LENTANT

